

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la partie "Collèges"

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la partie Collèges tel que présenté en annexe 1 du rapport,
- d'autoriser à présenter au Préfet du Département des Bouches-du-Rhône la demande d'approbation de ce document,
- de prévoir que les crédits nécessaires au financement des actions de mise en conformité (études et travaux), dont l'estimation globale prévisionnelle s'élève à 38 939 520,00 € T.T.C., seront inscrits aux budgets de la collectivité, de 2017 à 2025, à hauteur d'environ 4 000 000,00 € T.T.C. par an, au sein de la délégation collèges : Service Rénovation et Maintenance des Collèges (code service 155510C) et Service Construction Collèges (code service 155510B), au sein de la Direction de l'Architecture et de la Construction.

à l'Unanimité

ADOpte
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée